



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Annexes sanitaires

L'article R 151-53 du Code de l'Urbanisme, dispose que les annexes comprennent à titre informatif :

[...] 3° : Les zones délimitées en application de l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et de le traitement des déchets.

Gestion de l'assainissement

Le syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu a pour vocation la réalisation et la gestion de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées).

Assainissement des eaux usées collectives

La commune dispose d'un zonage d'assainissement collectif et non collectif.

La commune dispose d'un ouvrage d'épuration communal de type « filtres plantés de roseaux » mis en service en 2014 et dimensionné pour 1500 EH. Actuellement, la station est à 74% de sa capacité en charge hydraulique et à 87% en charge polluante. Cette lagune est composée de trois bassins étanches en raison de la proximité du captage l'alimentation en eau potable. Les eaux épurées sont rejetées en direction de l'Amby.

Le zonage d'assainissement collectif couvre les secteurs urbanisés du centre-bourg et ses extensions (Le Galiot, Le Trio, le Village, Croix des Baralliers, Les Verchères, Grivoux Sud et Nord et l'Anne). Ainsi, la presque totalité des habitations de la commune d'Optevoz est desservie en assainissement collectif de type séparatif (collecte séparée des eaux usées et des eaux pluviales) à l'exception du secteur des Planches et de la partie amont du Grivoux. Un refoulement (d'une longueur de 350 mètres) mis en place en 2001 permet de collecter les Verchères.

Assainissement des eaux usées non collectives

Comme la Loi l'impose, le SIEPC a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2006. Ce service a pour missions des compétences obligatoires dévolues par la Loi : contrôle conception réalisation, contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien ; et des compétences facultatives : l'entretien des installations et la réhabilitation des ouvrages.

L'habitat dispersé n'est pas desservi par le réseau d'assainissement collectif et est traité en assainissement autonome. Ceci est notamment le cas des habitations situées aux hameaux Haut de Grivoux (Malin) et Les Planches.

Assainissement des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont acheminées vers les points bas par des fosses et dirigées gravitairement en direction de la plaine ou une part importante s'infiltré dans la nappe sous-jacente.

Gestion de l'eau potable

Le syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu exploite dans sa totalité des eaux d'origine souterraine. Ces eaux sont retenues sous terre par des substratums imperméables et filtrées par des alluvions de type fluvio-glaciaire. De ce fait ces eaux sont de meilleure qualité que les eaux superficielles et le traitement à appliquer est souvent plus léger. Elles sont mieux protégées des pollutions bactériologiques mais plus vulnérables aux pollutions chimiques. La loi impose des périmètres de protection des captages afin de préserver la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine.

La commune est alimentée en eau potable par trois captages publics concernant tout ou partie du territoire communal.

La commune est alimentée par le captage de Pré-Bonnet situé à 0,6 kilomètre au Nord-Ouest du centre du village au lit-dit Le Vernay. Les eaux captées sont dirigées par refoulement dans le réservoir de Mont Miclas, par refoulement uniquement en période d'étiage dans le réservoir du grand Mollard de Siccieu ou par alimentation gravitaire des communes du bas service. La commune d'Optevoz est alimentée par le réservoir du Mont Miclas d'une capacité de 350 m³. Il alimente également les communes de Saint Baudille-de-la-Tour et Charrette. Lors des trois mois d'été lorsque les niveaux des nappes baissent, il alimente également la commune de Siccieu et peut même desservir la commune de Parmilieu en cas de problème. Le surpresseur de la

Thuile situé sur la commune d'Optevoz permet de desservir les abonnés situés sur la route de Chatelans. La commune d'Optevoz compte 358 abonnés en 2014, pour un nombre de m³ vendus de 36 484.

En ce qui concerne les volumes d'eau prélevés, les proportions sont passées de 1 689 913 m³ en 2008 à 367 040 m³ en 2014. Cette baisse significative du volume s'explique par les travaux de recherche et de réparation de fuites. La station de Pré-Bonnet est historiquement la ressource principale du SIEPC. Cependant compte tenu de la pollution aux étolachlores de l'eau issue de cette station, les ressources de la Salette, des Barmettes et de l'Étang de Bas fonctionnent en permanence afin de limiter l'impact de cette pollution. Le pourcentage de l'eau issue de la station de Pré Bonnet est donc passé de 82% en 2009 à 31% en 2014 selon le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement de 2014 du SIEPC.

La loi impose des périmètres de protection des captages afin de préserver la qualité des eaux destinées à alimentation humaine. La commune est concernée par les périmètres de protection des captages de l'Étang du Bas, des Barmettes et de Pré Bonnet. Les rapports géologiques définissent les périmètres de protection des captages. En ce qui concerne les captages de l'Étang du Bas et des Barmettes, la commune est concernée par des périmètres éloignés. En ce qui concerne le captage de Pré Bonnet la commune est concernée par :

- Le périmètre immédiat,
- Le périmètre rapproché secteur 1 et secteur 2,
- Le périmètre éloigné. Ce secteur recouvre la presque totalité du territoire d'Optevoz (dont les secteurs urbanisés du centre-bourg).

Gestion des déchets

La collecte hebdomadaire des déchets ménagers (une fois par semaine) sur la commune d'Optevoz est gérée par le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné qui regroupe 59 communes. Ces déchets ménagers sont acheminés à l'usine d'incinération implantée à Bourgoin-Jallieu gérée par le SITOM Nord-Isère. En 2015, un habitant d'Optevoz produit en moyenne 222 kg d'ordures ménagères/an, contre 231 kg en 2014, soit une baisse de -4%.

La collecte sélective sur la commune d'Optevoz est également assurée le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné grâce à :

- Un point d'apport volontaire (trois containers pour le verre, les journaux et magazines et les corps creux d'emballages) implanté à proximité de la salle du Champ et du centre-bourg ;
- Une décharge de matériaux inertes, localisée au Nord de la commune le long de la RD 52 direction de Charrette ;
- La déchèterie de Saint-Romain-de-Jalionas implantée à une dizaine de kilomètres à l'Ouest d'Optevoz : ouverte aux résidents appartenant au territoire de la Communauté de la Communes de l'Isle Crémieu.

En 2015, les emballages représentent 9,08 kg/hab, les journaux 20,39 kg/hab, le verre 28,66 kg/hab. La collecte sélective représente donc un total de 58,13 kg/an/hab.

La commune compte une décharge de matériaux inertes et une déchèterie, localisée au Nord de la commune le long de la RD 52 en direction de Charrette. En 2015, la déchetterie a généré 1 557 tonnes de déchets.